



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



La déléguée territoriale

Dossier suivi par : Alexandra DUTHU

Tél. : 03.85.21.97.95

Mail : a.duthu@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie de Chamonix Mont-Blanc
101 place du Triangle de l'Amitié
BP 91
74400 CHAMONIX MONT BLANC

Mâcon, le 23 janvier 2018

V/Réf : lettre du 19 décembre 2017

N/Réf : CM/LM/AD-18-044

Objet : Modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de Chamonix Mont-Blanc

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 19 décembre 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°8 du PLU de la commune de Chamonix Mont-Blanc.

Pour rappel, en vertu de l'article L112-3 du code rural, l'INAO dispose d'un délai de trois mois pour émettre son avis.

La commune de Chamonix Mont-Blanc est située dans les aires géographiques des AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Abondance », « Chevrotin » et « Reblochon ou Reblochon de Savoie ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Emmental de Savoie », « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et poires de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie ».

L'étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de modification n°8 du PLU concerne des ajustements réglementaires qui n'ont pas d'incidence sur l'agriculture sous AOP et IGP du territoire communal.

Je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas au projet de modification n°8 du PLU Chamonix Mont-Blanc.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,

Christèle MERCIER

Copie : DDT 74

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON

37 boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

www.inao.gouv.fr